Tribunal administratif de Pau n° 1

CHAMBRE 1 ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 10/04/2025

Page: 1 / 4

Date: 26/03/2025

tenue sous la présidence de Madame SELLES, assisté(e) de Monsieur RIVIERE et Madame CRASSUS, Conseillers En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique Madame DANGENG, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2301927	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE		
Γitre de l'affaire	Mme Sabrina V. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 22 mai 2023 prise par le directeur de L'EHPAD Domaine Nauton-Truquez de Peyrehorade prononçant son licenciement			
	Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur	Madame V. Sabrina	SELARL EBC AVOCATS		
Défendeur	EHPAD DOMAINE NAUTON-TRUQUEZ	Maître LEPLAT Julien (Cour)		
02)	DOSSIER N° 2302378	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE		
Titre de l'affaire	Mme Sabrina V. demande au tribunal d'annuler la décision par laquelle l'EHPAD Domaine Nauton-Truquez de Peyrehorade a rejeté sa demande indemnitaire en réparation des préjudices subis suite au comportement fautif de l'établissement consécutif à la décision de licenciement en date du 22 mai 2022 et la rupture d'égalité			
		ement fautif de l'établissement consécutif à la décision de licenciement en date du 22 mai		
		ement fautif de l'établissement consécutif à la décision de licenciement en date du 22 mai Représentants des parties		
Demandeur	2022 et la rupture d'égalité			
Demandeur Défendeur	2022 et la rupture d'égalité Nom des parties	Représentants des parties		
Défendeur	2022 et la rupture d'égalité Nom des parties Madame V. Sabrina	Représentants des parties SELARL EBC AVOCATS		
Défendeur 03)	2022 et la rupture d'égalité Nom des parties Madame V. Sabrina EHPAD DOMAINE NAUTON-TRUQUEZ DOSSIER N° 2202332	Représentants des parties SELARL EBC AVOCATS Maître LEPLAT Julien (Cour) RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS écision de résiliation en date du 13 août 2022 prise par la communauté d'agglomération Pay		
Défendeur 03)	2022 et la rupture d'égalité Nom des parties Madame V. Sabrina EHPAD DOMAINE NAUTON-TRUQUEZ DOSSIER N° 2202332 La SAS BAT PAYS BASQUE demande au tribunal d'annuler la de	Représentants des parties SELARL EBC AVOCATS Maître LEPLAT Julien (Cour) RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS écision de résiliation en date du 13 août 2022 prise par la communauté d'agglomération Pay		
Défendeur 03)	2022 et la rupture d'égalité Nom des parties Madame V. Sabrina EHPAD DOMAINE NAUTON-TRUQUEZ DOSSIER N° 2202332 La SAS BAT PAYS BASQUE demande au tribunal d'annuler la de Basque pour faute du marché de « gestion des accès au port de	Représentants des parties SELARL EBC AVOCATS Maître LEPLAT Julien (Cour) RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS écision de résiliation en date du 13 août 2022 prise par la communauté d'agglomération Payplaisance du brise-lames à Anglet – lot 1 portail d'accès »		

Tribunal administratif de Pau n° 1

CHAMBRE 1 ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 10/04/2025

Page: 2/4

Date: 26/03/2025

<u>09 heures 00</u>

08)	DOSSIER N° 2301019	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS	
Titre de l'affaire	Mme Cécile C. demande au tribunal d'annuler les décisions en date du 10 décembre 2021 prises par l'EHPAD les Balcons du Hautacam portant classement au grade d'aide-soignant de classe supérieure titulaire catégorie B, au 6ème échelon du grade Accompagnant Educatif et Social principal (AMP) titulaire et promotion au 7ème échelon de son grade.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C. Cécile	Maître LAFFOURCADE-MOKKADEM Léa (Cour)	
Défendeur	EHPAD LES BALCONS DU HAUTACAM	Maître GAUTIER Raphaël (Cour)	
09)	DOSSIER N° 2301022	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS	
	Mme Marie-Claude L. demande au tribunal d'annuler les décisions en date des 10 décembre 2021 et 22 avril 2022 prise par l'EHPAD les Balcons du Hautacam portant classement au 6ème échelon du grade Accompagnant Educatif et Social (AMP) titulaire et promotion au 7ème échelon de son grade.		
Titre de l'affaire			
Titre de l'affaire			
	Hautacam portant classement au 6ème échelon du grade	e Accompagnant Educatif et Social (AMP) titulaire et promotion au 7ème échelon de son grade.	
Titre de l'affaire Demandeur Défendeur	Nom des parties	e Accompagnant Educatif et Social (AMP) titulaire et promotion au 7ème échelon de son grade. Représentants des parties	
Demandeur	Nom des parties Madame L. Marie-Claude	Représentants des parties Maître LAFFOURCADE-MOKKADEM Léa (Cour)	
Demandeur Défendeur 10)	Nom des parties Madame L. Marie-Claude EHPAD LES BALCONS DU HAUTACAM DOSSIER N° 2302751 Mme Célia JAMBU, infirmière, demande au tribunal d'ann	e Accompagnant Educatif et Social (AMP) titulaire et promotion au 7ème échelon de son grade. Représentants des parties Maître LAFFOURCADE-MOKKADEM Léa (Cour) Maître GAUTIER Raphaël (Cour)	
Demandeur Défendeur 10)	Nom des parties Madame L. Marie-Claude EHPAD LES BALCONS DU HAUTACAM DOSSIER N° 2302751 Mme Célia JAMBU, infirmière, demande au tribunal d'ann	Représentants des parties Maître LAFFOURCADE-MOKKADEM Léa (Cour) Maître GAUTIER Raphaël (Cour) RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE muler la décision du 13 septembre 2023 prise par la directrice de l'EHPAD les Balcons du Hautacam	
Demandeur Défendeur 10)	Nom des parties Madame L. Marie-Claude EHPAD LES BALCONS DU HAUTACAM DOSSIER N° 2302751 Mme Célia JAMBU, infirmière, demande au tribunal d'ann portant rejet de la décision du 27 avril 2023 portant ruptur	Représentants des parties Maître LAFFOURCADE-MOKKADEM Léa (Cour) Maître GAUTIER Raphaël (Cour) RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE muler la décision du 13 septembre 2023 prise par la directrice de l'EHPAD les Balcons du Hautacam de de son contrat de travail, ensemble la décision de rejet de son recours gracieux du 22 juin 2023	

Tribunal administratif de Pau n° 1

CHAMBRE 1 ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 10/04/2025

Page: 3/4

Date: 26/03/2025

<u>09 heures 00</u>

11)	DOSSIER N° 2302752	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE		
Titre de l'affaire	Mme Célia J., infirmière, demande au tribunal d'annuler la décision du 13 septembre 2023 prise par la directrice de l'EHPAD les Balcons du Hautacam portant rejet de la décision du 27 avril 2023 portant rupture de son contrat de travail, ensemble la décision de rejet de son recours gracieux du 22 juin 2023			
	Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur	Madame J. Célia	MISSIO AVOCATS (Cour)		
Défendeur	EHPAD LES BALCONS DU HAUTACAM	Maître GAUTIER Raphaël (Cour)		
12)	DOSSIER N° 2302025	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS		
Titre de l'affaire	M. Jérémy R. et Mme Elodie T. demandent la décharge des sommes mises en recouvrement par un avis rectificatif d'impôt sur les revenus 2015 émis en 2019 à hauteur de 47 900 euros.			
	Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur	Monsieur et Madame R. ET T. Jérémy et Elodie	CABINET FIDAL PAU		
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNEES-ATLANTIQUES			
13)	DOSSIER N° 2401154	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE		
•	DOSSIER N° 2401154 M. Sevgin I. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-32-50 en d			
•				
·	M. Sevgin I. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-32-50 en d	ate du 28 mars 2024 pris par le préfet du Gers portant refus de séjour.		

Tribunal administratif de Pau n° 1

CHAMBRE 1 ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 10/04/2025

Page: 4/4

Date: 26/03/2025

09 heures 00

14) DOSSIER N° 2302019 RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE

Titre de l'affaire M. Hervé H. demande au tribunal d'annuler la décision du 31 mai 2023 prise par le centre hospitalier Layné de Mont-de-Marsan lui portant refus de

l'indemnité pour travaux dangereux, incommodes, insalubres ou salissants et d'attribution de l'indemnité 2ème catégorie 1 taux, ainsi que son paiement à

compter du 20 juillet 2018

Nom des parties Représentants des parties

Demandeur Monsieur H. Hervé Monsieur H. Hervé

Défendeur CENTRE HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN

Arrêté le 26/03/2025 Le président du tribunal